

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
15 juillet 2019
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 38^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 22 mai 2019, à 10 heures

Président : M. Lipand (Vice-Président)..... (Estonie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Terzi

Sommaire

Point 155 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Point 162 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (*suite*)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M^{me} Bird (Australie), M. Lipand (Estonie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h10.

Point 155 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (A/73/633, A/73/755/Add.15 et A/73/816)

1. **M. Ramanathan** (Contrôleur), présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/633) et le projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/816), indique que les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 s'élèvent à 1,0 milliard de dollars, soit une diminution de 8,2 % par rapport au montant des crédits approuvés pour 2018/19. Le projet de budget reflète une réduction de la présence de la MONUSCO, qui concentrera ses efforts dans les zones touchées par la violence impliquant des groupes armés, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo et les provinces du Kasai. Sept bureaux locaux et un site à Kamina seront fermés le 30 juin 2019. La réduction de la présence de la Mission et la fermeture des bureaux locaux se traduiront globalement par une diminution de 752 postes et emplois.

2. La Mission aura pour priorités, pendant l'exercice 2019/20, de collaborer avec le Président, le nouveau Gouvernement, les institutions nationales et les principaux partenaires internationaux en vue de mener à bien les réformes de la gouvernance et du secteur de la sécurité et de s'attaquer aux causes profondes du conflit. La MONUSCO s'efforcera également de protéger les civils en réduisant la menace que représentent les groupes armés et en collaborant avec le Gouvernement en vue de trouver un moyen de traiter durablement avec les groupes armés qui sont disposés à déposer les armes.

3. **M. Terzi** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/73/755/Add.15), dit que celui-ci a recommandé de ne pas approuver le poste de conseiller(ère) pour la transition (P-4) proposé, étant donné que le (la) titulaire de ce poste remplirait des fonctions semblables à celles du (de la) conseiller(ère) principal(e) pour la transition. Le Comité consultatif a également recommandé de ne pas approuver le poste de spécialiste de la planification et de la coordination (Volontaire des Nations Unies) qu'il était proposé de créer au Bureau du Représentant

spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations) à Goma, compte tenu des capacités dont dispose déjà le Bureau. Le Comité consultatif se félicite de l'action menée en vue de renforcer les capacités nationales et de transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement local, et encourage la MONUSCO à continuer de rechercher des possibilités de transférer des capacités au personnel recruté sur le plan national. En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, le Comité consultatif recommande de réduire encore les ressources demandées au titre des voyages, des installations et infrastructures et des transports terrestres, compte tenu de la réduction des effectifs de la Mission et de la structure des dépenses.

4. Après l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2019, d'un mémorandum d'accord global entre le Secrétariat et le programme des Volontaires des Nations Unies, le montant des dépenses d'appui au programme facturées par le PNUD, qui administre le programme des Volontaires des Nations Unies, est passé de 8,0 % à 13,0 %. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale de plus amples informations sur les incidences financières de ce mémorandum d'accord global.

Point 162 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (suite)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (suite) (A/C.5/73/L.31)

Projet de résolution A/C.5/73/L.31 : Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

5. **M^{me} Tarbush** (Observatrice de l'État de Palestine), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Secrétaire général a indiqué, dans le projet de budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/735), qu'Israël n'a pas versé le montant de 1 117 005 dollars correspondant aux dépenses occasionnées par les faits tragiques survenus à Qana le 18 avril 1996. Le Secrétaire général a ajouté que les lettres qu'il avait adressées par la suite à ce sujet à la Mission permanente d'Israël, dont la plus récente datait du 10 janvier 2019, étaient restées sans réponse.

6. Le Groupe insiste encore une fois sur le fait qu'Israël doit verser la somme due en rapport avec cet incident, et il prie le Secrétaire général de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à l'occasion de sa soixante-quatorzième session. Le Groupe répète qu'il a conscience des sacrifices consentis par la Force et

apprécie sa contribution au rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région.

7. **Le Président** dit que la Commission se prononcera sur ce projet de résolution lors d'une séance ultérieure.

La séance est levée à 10 h 15.